

Emballé, c'est trié !

LE TRI
PLUS
SIMPLE !

**TOUS LES EMBALLAGES
ET TOUS LES PAPIERS**

se déposent en vrac
dans le bac jaune.



Le tri des déchets devient plus simple en Savoie



Dès le 1^{er} janvier 2023, Savoie Déchets, accompagné de ses collectivités membres, rendra le tri des déchets plus simple pour l'ensemble des habitants. Tous les emballages et tous les papiers, sans exception, pourront désormais être déposés dans le bac de tri, grâce à une modernisation du centre de tri. Cela permettra de trier plus de déchets et donc d'en recycler davantage. Une seconde vie est donnée aux matières et des ressources sont ainsi préservées.

→ MOINS DE QUESTIONS AU QUOTIDIEN

Bac jaune, bac marron ? Dès le 1^{er} janvier 2023, le tri est simplifié. **Une seule question** : mon déchet est-il un emballage ? Si oui ou si c'est un papier, quelle que soit la matière de cet emballage (plastique, papier, carton, métal...) **il va dans le bac de tri.**

Inutile de le laver, il suffit de **bien le vider**. Il se dépose en **vrac**, sans l'imbriquer dans d'autres emballages. Les bouteilles, cartonnettes et briques alimentaires peuvent être aplaties. Seuls les emballages en verre sont à déposer dans le bac vert.

→ AUGMENTER LE RECYCLAGE ET RÉDUIRE LES ERREURS DE TRI



20 % C'est le tonnage entrant en centre de tri non conforme aux consignes de tri. Parmi ces indésirables, des déchets dangereux pour la sécurité et la santé des agents.

→ UNE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI



La mise en place de l'extension des consignes de tri a nécessité une modernisation en profondeur du centre de tri des déchets.

Plus d'un mois de travaux et 2 M€ d'investissements ont été nécessaires pour :

- adapter le centre de tri à l'arrivée de nouveaux emballages
- augmenter les capacités et les performances du centre de tri
- améliorer les conditions de travail du personnel

Mémotri

**TOUS LES EMBALLAGES
ET TOUS LES PAPIERS**



- ✓ Bien vidés
- ✓ Non lavés
- ✓ En vrac
- ✓ Séparés



**EMBALLAGES
EN VERRE**

Emballages en plastique



Petits cartons



Emballages en métal



+

**LE TRI
PLUS
SIMPLE!**



Papiers



COMPOST



**ORDURES
MÉNAGÈRES EN SAC**



→ <https://grand-lac.fr/au-quotidien/protection-de-lenvironnement/valorisation-des-dechets/les-bons-gestes-de-tri>

→ www.triercestdonner.fr

Que deviennent ces déchets ?

→ QUELS DÉBOUCHÉS POUR LES MATIÈRES TRIÉES ?



: Productions finales

Compiègne

: Destinations finales



: Repreneurs



: Déchets issus des centres de tri

Idées reçues



FAUT-IL LAVER LES EMBALLAGES AVANT DE LES TRIER ?

Non. Le processus de recyclage intègre des étapes de lavage, ce qui permet d'ôter tous les résidus organiques.



TOUS LES OBJETS EN PLASTIQUE SE DÉPOSENT DANS LE BAC JAUNE ?

Non. La simplification du geste de tri concerne uniquement les emballages. Les objets en plastique hors d'usage, comme les jouets par exemple, qui ne sont pas des emballages, sont à apporter en déchetterie.



FAUT-IL DÉPOSER LES EMBALLAGES EN VRAC DANS LE BAC DE TRI ?

Oui! Il faut les déposer en vrac, sans sac et non imbriqués. Emboîter les emballages rend le recyclage impossible car le centre de tri ne pourra pas identifier la matière de chaque emballage et ils seront considérés comme une erreur de tri.



LE TRI NE SERT À RIEN PUISQUE TOUT SE RETROUVE AU MÊME ENDROIT.

Faux! Les emballages et le papier collectés sont apportés au centre de tri, qui sépare les différentes matières pour les envoyer à des filières de recyclage qui transforment la matière en nouveaux objets. Les ordures ménagères sont de leur côté transportées à l'unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETD) qui les incinère pour produire de l'énergie.



LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS.

Vrai! Il est important de réduire nos déchets et d'éviter l'utilisation de produits dangereux. En faisant nos courses, pensons à acheter malin pour adapter notre consommation : limitons les produits sur-emballés et l'utilisation des sacs en plastique ; privilégions l'achat à la coupe et l'utilisation de contenants réutilisables ; compostons nos déchets alimentaires.

Je réduis mes déchets en quelques gestes simples :

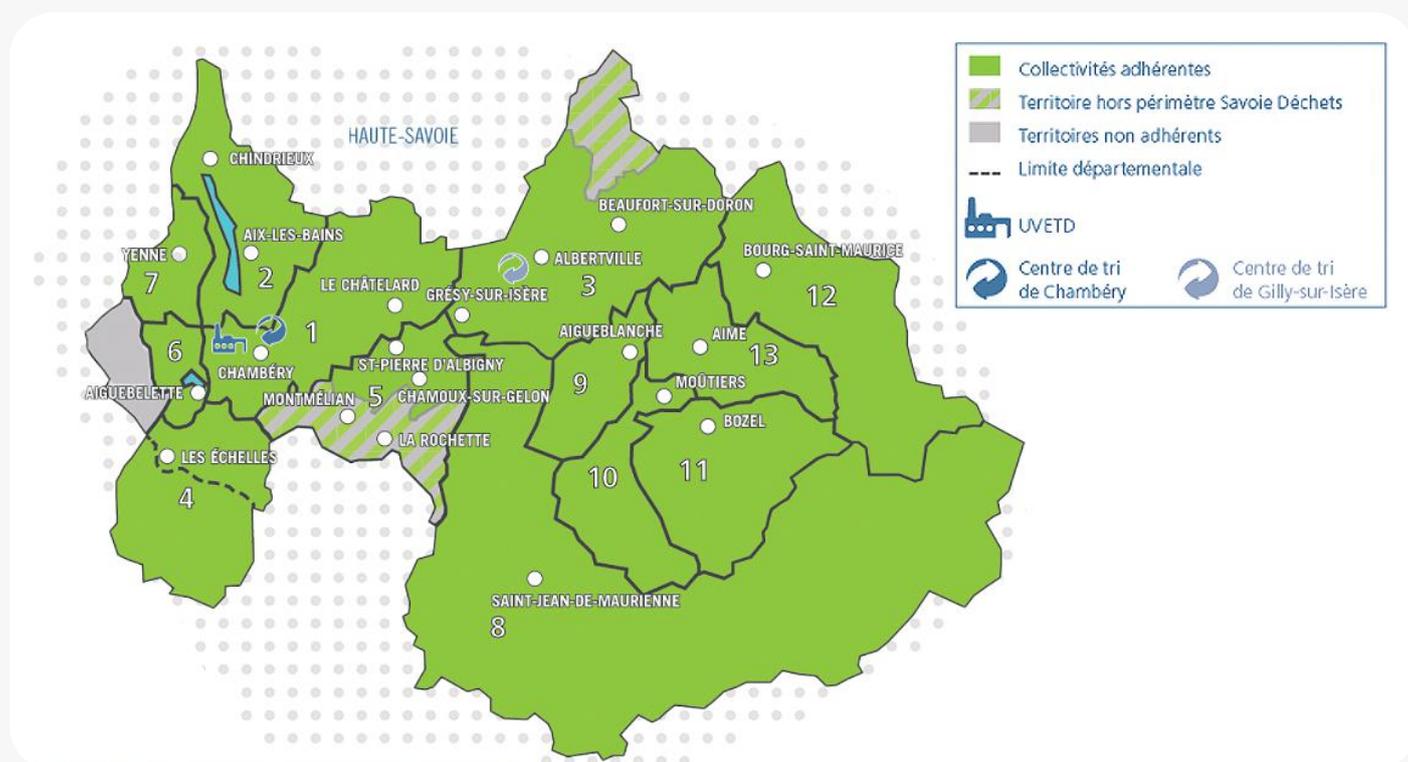
- ✓ Je composte mes déchets de cuisine et de jardin
- ✓ Je prolonge la vie de mes objets : j'entretiens et je répare, je donne, troque, vends les objets qui ne me servent plus mais qui sont encore en bon état
- ✓ Je choisis des produits solides, éco-conçus, durables et réparables
- ✓ Je choisis des produits pas ou peu emballés (vrac, grand conditionnement, à la coupe)

Savoie Déchets

À ce jour, Savoie Déchets regroupe 236 communes (229 du département de la Savoie et 7 de l'Isère) pour 541 161 habitants (population DGF 2021).

Savoie Déchets est un Syndicat mixte de traitement des déchets qui assure en régie :

- le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- le tri et la valorisation des collectes sélectives,
- le compostage des déchets organiques.



→ **LES 13 MEMBRES ADHÉRENTS DE SAVOIE DÉCHETS**

1. Grand Chambéry
2. Grand Lac
3. Communauté d'agglomération Arlysère
4. Communauté de communes Cœur de Chartreuse
5. Communauté de communes Cœur de Savoie
6. Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)
7. Communauté de communes de Yenne
8. Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de Maurienne (SIRTOMM)
9. Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA)
10. Communauté de communes Cœur de Tarentaise (CCCT)
11. Communauté de communes Val Vanoise (CCVV)
12. Communauté de communes de Haute Tarentaise (CCHT)
13. Communauté de communes des Versants d'Aime (CoVA)

Le fonctionnement institutionnel de Savoie Déchets est assuré par un Comité syndical composé de 39 délégués. Il est placé sous la responsabilité d'une Présidente, Marie Bénévise, et de huit Vice-présidents.

Le fonctionnement opérationnel de Savoie Déchets est assuré par :

- une équipe technique de 49 agents pour la maintenance et l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets.

- une équipe technique et administrative de 28 agents Savoie Déchets pour l'exploitation des centres de tri de Gilly-sur-Isère et de Chambéry (et de 56 agents en insertion de Trialp et Tri Vallées).
- une équipe administrative de 17 agents pour les services supports (direction, ressources humaines, comptabilité, commande publique, projets, communication).

Les équipements industriels de Savoie Déchets

→ **L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS**

Pour l'exercice de ses compétences, Savoie Déchets exploite en régie à Chambéry une Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD), régie par l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2011. L'usine peut traiter 40 000 t/an de boues de station d'épuration urbaines et 120 000 t/an de déchets non recyclables dont principalement les ordures ménagères (OM) des ménages et les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI).



GRÂCE À L'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES, L'UVETD A PRODUIT EN 2021 :

26 GWh d'électricité dont :

- 10 GWh autoconsommés pour son fonctionnement propre,
- 16 GWh vendus à EDF.

Cela équivaut aux besoins annuels en électricité de plus de 3 800 foyers.

101 GWh de vapeur dont :

- 17 GWh autoconsommés pour son fonctionnement propre,
- 84 GWh vendus au chauffage urbain.

Cela équivaut aux besoins annuels en chauffage et eau chaude de près de 10 100 foyers.

L'UVETD est certifiée ISO 140001 depuis 2010 et également ISO 50 001 depuis 2015.

L'UVETD dispose de trois lignes d'incinération.

Tous les contrôles environnementaux de l'usine (rejets atmosphériques, rejets aqueux, retombées dans l'environnement, nuisances sonores) sont conformes à la réglementation et respectent l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Les centres de tri



Depuis sa création en 2010, Savoie Déchets a la responsabilité du tri des collectes sélectives des collectivités adhérentes.

Le centre de tri de Chambéry est géré en régie par l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2018.

Le centre de tri a été adapté aux nouvelles consignes de tri pour trier dès le 1^{er} janvier 2023 tous les papiers et les emballages.

En 2021, plus de 30 400 tonnes de collectes sélectives ont été traitées dans les centres de tri.

Projets en cours et futurs de Savoie Déchets

- 1 Construction d'un nouveau centre de tri des collectes sélectives à Chambéry
- 2 Récupération de la chaleur fatale à l'UVETD
- 3 Amélioration du traitement des fumées à l'UVETD et mise en place d'analyseurs à mercure sur les cheminées
- 4 Mise en place d'installations de traitement des biodéchets et leur exploitation
- 5 Étude sur l'évolution des compétences et les transports